



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 septembre 2025

Objet de la délibération

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2025 SUITE AU DEGEL DES CREDITS D'ÉTAT

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Claudine CORPART pouvoir à Yves GUYOT , Lisenn LE CLOIREC pouvoir à Laure LE MARÉCHAL , Marie-Françoise CÉREZ pouvoir à Anne-Laure LE DOUSSAL , André HARTEREAU pouvoir à Michèle DOLLÉ , Jean-François LE CORFF pouvoir à Roselyne MALARDÉ , Gwendal HENRY pouvoir à Julian PONDAVEN , Yves DOUAY pouvoir à Nadia SOUFFOY , Guillaume KERRIC pouvoir à Frédéric TOUSSAINT , Julien LE DOUSSAL pouvoir à Pascal LE LIBOUX .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Tiphaine SIRET désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

N° 2025.09.004

Service Politique de la Ville

Rapporteur : Nadia SOUFFOY

Lors du Conseil Municipal du 26 juin 2025, une première délibération a permis de valider la programmation Politique de la Ville. Celle-ci présentait les actions retenues dans le cadre de l'appel à projets 2025 et précisait la répartition des financements de la ville connus à cette date.

Dans ce cadre, l'État avait décidé de maintenir une réserve budgétaire de 7 % au niveau départemental, gelant ainsi une partie des crédits.

Pour la Ville d'Hennebont, ce gel représentait un montant de 5 749 € de l'Etat, qui ne pouvait donc pas être fléché lors de la première programmation.

Depuis, l'État a procédé au dégel de cette enveloppe, permettant de finaliser l'ensemble de la programmation. Une actualisation du tableau de programmation a ainsi été réalisée. Elle intègre la répartition des crédits complémentaires sur cinq actions soutenues par l'État, portées à la fois par des associations locales et par la Ville elle-même.

Ces moyens supplémentaires viennent renforcer des initiatives variées, allant de l'accès au sport pour tous, à la création artistique et culturelle dans les écoles, en passant par l'organisation d'événements conviviaux et festifs sur le territoire.

Actualisation de la programmation :

PORTEUR	ACTION	MONTANT
Ouest Kamal Yoga	Ateliers sonores et sensoriels pour créer de la détente, de la relaxation, du bien-être	500 €
Basket Club Hennebont	Basket pour Tous	749 €
Théâtre à la coque	Résidences artistiques dans les écoles Pierre et Marie Curie et Paul Eluard	1 000 €
Ville d'Hennebont	Les Estivales	2 000 €
Ville d'Hennebont	Fête de quartier de Keriou Ker	1 000 €
Ville d'Hennebont	Atelier yoga	500 €
TOTAL		5 749 €

Le montant total de la programmation Politique de la ville 2025 passe donc de 213 016 € à 218 765 €.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu la délibération n°202506011 en date du 26 juin 2025 approuvant la programmation Politique de la ville 2025,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 01 septembre 2025,
Vu l'avis de la Commission « Vie » en date du 09 septembre 2025,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le tableau de la programmation Politique de la ville d'Hennebont 2025 actualisé après le dégel des crédits de l'Etat.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.



Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,
Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr